ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)

LES ENJEUX AGRICOLES DE LA COMMUNE DE LA GOUTELLE

Source cartographique:: CLC (Corine Land Cover 2012); Google Maps, IGN
Source photographique : lagoutelle.fr

PRÉSENTATION

La commune de la Goutelle s'étend sur 24,3km² et compte environ 621 habitants en 2015.
En dehors du bourg, 24 villages composent également la commune et ses 24,25 km².
La Goutelle appartient à la région des Combrailles, montagne cristalline de l'Ouest dont l'altitude varie entre 500 et 700 m. Ce sont des pénéplaines creusées de vallées parfois encaissées (La Sioule).
La commune de La Goutelle, comme la majorité des communes du Puy de Dôme se caractérise par un sol d'origine volcanique.

La superficie de la commune de La Goutelle est d'environ 2 428 hectares se répartissant en 1986 comme suit :

- Terres : 790 ha
- Prés - Paturages : 736 ha
- Bois et taillis : 615 ha
- Landes : 151 ha
- Etangs - Mares : 5 ha
- Jardins : 5 ha
- Urbanisés : 31 ha

LES AOP; AOC, IGP

La Goutelle détient sur son territoire communal trois aires d'appellation d'origine contrôlée et protégée:

- l'aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage des AOC fromagère « Bleu d'Auvergne » et « Fourme d'Ambert ».
- l'aire géographique d'affinage de l'AOC fromagère « Saint-Nectaire »,
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P) « Porc d'Auvergne », « Porc du Limousin », « Puy de Dôme (vin) », « Vin Val de Loire » et « Volailles d'Auvergne ».

LA SAU (SURFACE AGRICOLE UTILE)

Les principales données sont issues du Recensement Agricole de 2010.
L'agriculture occupe plus de 58 % de la surface communale tournée essentiellement vers les granivores mixtes en 2010. L'orientation technico-économique de la commune en 2000 était le polyélevage et la polyculture.

La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 1 418 ha répartis au sein de 34 exploitations agricoles. Cette SAU se décompose en 732 ha de terres labourables et 679 ha toujours en herbe. Les principales cultures sont : les céréales, le blé tendre, l'orge et l'escourgeon et le maïs.

Le cheptel, qui s'élève à 2 166 bêtes, se compose de 2 001 bovins, propriété de 23 exploitations, de 827 vaches (dont 334 vaches laitières et 493 vaches allaitantes), de 114 brebis nourrices et des porcs (données soumises au secret statistique) et auxquels s'ajoutent 38 816 poulets de chair et coqs.

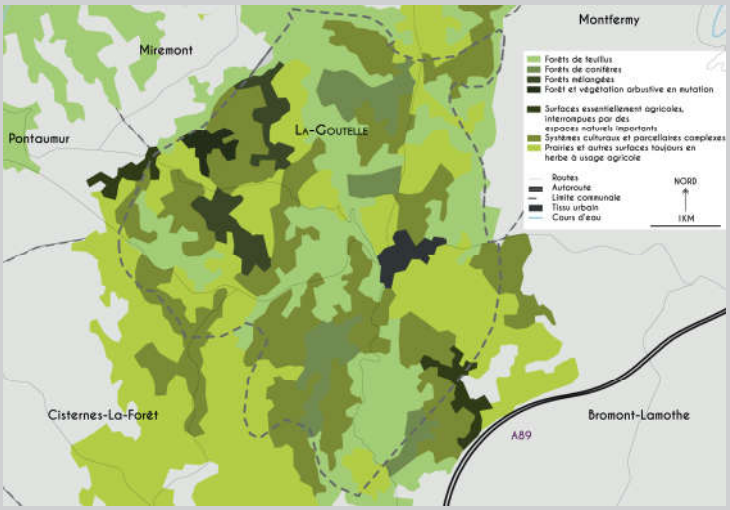

LE PARCELLAIRE AGRICOLE

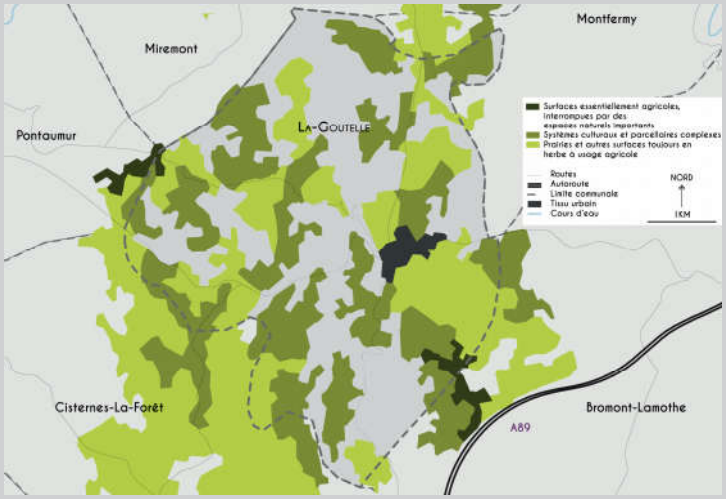

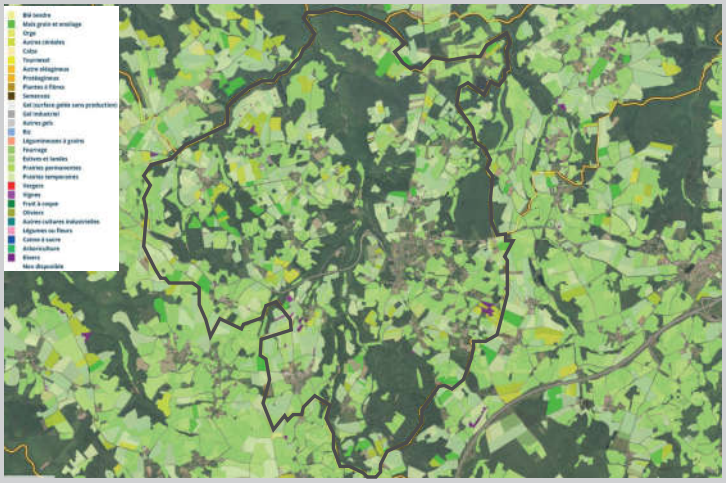

LES BOISEMENTS
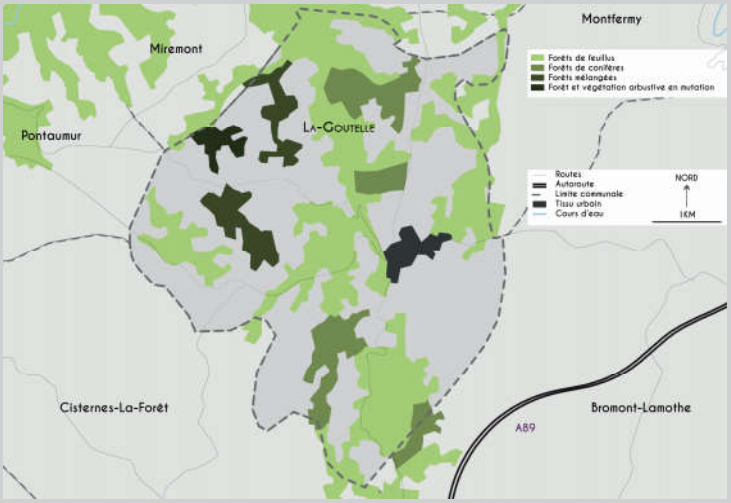
La commune fait partie de la région forestière «Moyenne Combraille». Le taux de boisement est de 40% soit 975hectares sur les 2423 que font la commune. Ce boisement est principalement composé de feuillus prépondérants. Il existe un arrêté du 6 novembre 1981 réglementant les boisements sur la commune.